

Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/ /2025

Annaba le, 12/03/2025

A Mr : DZ NEXT TELECOM
Gérant SHILI KAMEL
Cité Beni Mhaffeur N°15 Annaba.

OBJET : Mise en demeure N° 01 Pour Retard Exécution des Travaux.

Projet : Travaux câble FO pour Modernisation M_23_Lalla_Fatma_SRO4

Bon de commande N° : 120 du 03/02/2025, ODS N° : 124/2025 du 03/02/2025

Dans le cadre de la réalisation du projet cité en objet, qui vous été confié dans le cadre du contrat d'adhésion à commande référencé : 29/AT/DOT23/SDFS/DAL/SM/2024 du 11/03/24, il a été constaté un abandon de chantier, Non réponses aux appels téléphoniques et les travaux ne sont pas encore achevés et ce malgré l'écoulement du délai contractuel.

A cet effet, je vous mets en demeure pour la première fois afin d'achever les travaux et le renforcement du chantier en moyens humains et matériels pour palier le retard enregistré.

Un délai de 03 jours vous ai accordés afin de remédier à l'ensemble des défaillances constatées et honorer vos obligations contractuelles, faute de quoi je me verrai dans l'obligation de procéder à la résiliation de votre contrat et l'inscription sur la liste noire Agence Telecom des entreprises défaillantes.

Directeur Opérationnel Annaba

Par Intérim

Signés

AMROUN Jied

